

Important

Vol avec effraction ou autre infraction ... des précautions à prendre !

Si vous êtes victime ou témoin d'un vol ou d'une agression, **APPELEZ IMMEDIATEMENT LES SERVICES DE POLICE**. De votre rapidité dépend souvent la possibilité d'interpeller les malfaiteurs et de retrouver les objets dérobés.

Donnez le maximum d'informations : l'objet de votre appel, le lieu précis du délit, la description des délinquants, le type de véhicule (couleur, marque ...). L'un des véhicules qui circulent en permanence sur la circonscription pourra alors porter secours à la victime et tenter d'interpeller les auteurs.

En attendant les forces de police, ne touchez à rien (même dans votre voiture). N'oubliez jamais que les forces de police sont à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens. Déposer plainte est un droit, mais aussi un devoir qui permet aux services de police de connaître un fait sanctionné par le code pénal et de rechercher ses auteurs qui seront mis à la disposition de la justice.

« La sécurité, c'est l'affaire de tous ! »

Vos contacts

Police Municipale de Nandy :

9 rue de l'Eglise.

Tél. : 06.08.05.46.61.



Commissariat de Moissy-Cramayel :

Vous pouvez contacter le commissariat de Moissy-Cramayel, 24h/24 et 7j/7

Tél. : 01.64.13.50.00.

ou le **"17 police secours"**. (ce dernier numéro étant réservé aux urgences)

Commissariat de Savigny-le-temple :

Vous pouvez également vous adresser au commissariat subdivisionnaire de Savigny-le-Temple, place du 19 mars 1962.

Tél. : 01.64.19.24.05.



Opération " Tranquillité Vacances "

Bientôt les vacances !

Avez-vous pensé à tout pour partir en toute sérénité ?

Nandy propose à tous ses habitants « **l'Opération Tranquillité Vacances** »

Quel service ?

La Ville vous propose un service de **surveillance de votre domicile pendant toute la durée de votre absence** aux dates que vous signalez (1 semaine minimum, 2 mois maximum). Ce service est disponible **toute l'année**.

Qui l'assure ?

La Police Municipale. Une surveillance accrue sera mise en place lors de ses rondes sur les secteurs et logements signalés par les habitants.

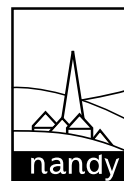
Comment ça marche ?

Pour bénéficier de ce service **gratuit**, il vous suffit de signaler en mairie les périodes où votre logement sera vide.

Retournez pour cela en Mairie, le **formulaire** prévu à cet effet (à l'intérieur).

Il est également conseillé de s'adresser au commissariat subdivisionnaire de la Police Nationale de Savigny-le-Temple, Place du 19 mars 1962, pour les périodes de vacances scolaires où un registre est ouvert à cet effet, en vue d'intensifier les patrouilles sur les zones concernées.

Un homme averti en valant deux, n'oubliez pas non plus de signaler votre absence à votre gardien ou à votre voisin le plus proche. Confiez-leur vos dates, adresse et téléphone de vacances. Vous vous assurez ainsi d'être contacté dans les meilleurs délais en cas de problème !



Ville de Nandy
Agglomération de Sénart
9, Place de la Mairie - 77176 Nandy
Tél. : 01.64.19.29.29 - Fax : 01.64.19.29.19
www.nandy.fr

Le Maire

